

Conseil Municipal d'Andouillé Neuville

Séance du Lundi 27 Mars 2017

Présents : E Eloré, F Coquet, R Ngassa, G Canto, C Gautier, A Tropée, P Bréhant JF.Menant, L L'Héréec, D Gamichon, L Juin, I Cloteau, M Poiteaux

Absents Excusés :

Absents :

Secrétaire de Séance : L L'Héréec

1) Budget Communal

- Approbation du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2016

Monsieur le Maire quitte la séance au moment du vote du Compte Administratif
Le compte administratif et le compte de gestion dressé par le percepteur de Saint Aubin d'Aubigné, Mr Soubigou, sont approuvés à l'unanimité.

Ils se résument ainsi :

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Recettes	847 440.18 E	Recettes	364 376.62 E
Dépenses	699 672.34 E	Dépenses	183 197.90 E
Excédent	147 767.84 E	Excédent	181 178.72 E

- Affectation du Résultat d'Exploitation

Il est décidé d'affecter le résultat comme suit :

Fonctionnement	Affectation à l'excédent reporté	127 267.84 E
Investissement	Affectation complémentaire en réserves	20 500.00 E

- Vote du Budget Primitif 2017

Le conseil municipal vote le budget primitif 2017.

Il s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Recettes	691 801.00 E	Recettes	270 268.00 E
Dépenses	691 801.00 E	Dépenses	270 268.00 E

Les Elus ont délibéré sur les points suivants :

*** Taux d'Imposition des Taxes Directes Locales**

Monsieur le Maire rappelle les taux d'imposition 2016 des taxes directes locales :

- taxe d'habitation 14.32%,
- taxe foncière bâtie 14.23%
- taxe foncière non bâtie 43.88%

Après délibération, le conseil municipal décide, 12 voix pour et 1 abstention, une variation des taux de **2%**, soit :

Taxe d'habitation	14.61%
Taxe foncière bâtie	14.51%

Taxe foncière non bâtie 44.76%

*** Devis Etude Parasitaire Eglise**

Après étude des propositions, le Conseil Municipal décide, 12 voix Pour 1 Abstention, de retenir le devis du Cabinet Paturel d'un montant de 920.00 E TTC.

2) Budget Assainissement

➤ Approbation du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2016

Le compte administratif et le compte de gestion dressé par le percepteur de Saint Aubin d'Aubigné, Mr Soubigou, sont approuvés à l'unanimité.

Ils se résument ainsi :

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Recettes	166 176.09 E	Recettes	238 917.66 E
Dépenses	30 862.35 E	Dépenses	23 258.82 E
Excédent	135 313.74 E	Excédent	215 658.84 E

➤ Affectation du Résultat d'Exploitation

Il est décidé d'affecter le résultat comme suit :

Fonctionnement	Affectation à l'excédent reporté	100 000.00 E
Investissement	Affectation complémentaire en réserves	35 313.74 E

➤ Vote du Budget Primitif 2017

Le conseil municipal vote le budget primitif 2017.

Il s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Recettes	148 171.00 E	Recettes	445 818.00 E
Dépenses	148 171.00 E	Dépenses	445 818.00 E

Redevance Assainissement du 01.07.2017 au 30.06.2018

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de reconduire le tarif de la redevance assainissement pour la période du 01.07.2017 au 30.06.2018, soit :

* Prime fixe	20.00 E par Abonné
* Prix au m3	2.00 E par m3
* Cas Particuliers	25 m3 par personne

3) Régime Indemnitaire Personnel Communal : Proposition CDG35 Conseil et Assistance

A la demande des Collectivités, le Centre de Gestion développe des missions facultatives de conseil et d'assistance notamment en matière de gestion du personnel territorial. Ces missions sont facturées 83 euros par heure (tarif 2017).

A ce titre, dans le cadre de la mise en place du RIFSEEP, le Conseil Municipal, après en

avoir délibéré, décide :

* **de demander** au CDG35 conseil et accompagnement,

* **de valider** les phases suivantes de la proposition du CDG35 :

PHASE 1	Etape 1	3 Heures	249 E
PHASE 2		7 Heures	581 E
PHASE 3		3 Heures	249 E
TOTAL		13 Heures	1 079 E

4) Bibliothèque : Subvention Ouvrages 2017

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a sollicité auprès du Conseil Général, en séance du 30 Janvier 2017, l'attribution d'une subvention au titre du Volet 3 du Contrat de Territoire. Le plan de financement est arrêté comme suit :

DEPENSES	Achat livres	2000 E
RECETTES	Contrat de territoire	600 E (2000*30.00%)
	Autofinancement	1400 E

Monsieur le Maire informe les Elus que de nouvelles modalités de dépôt de demandes de subvention sont mises en place dans le cadre du contrat départemental de territoire 2017-2021. Concernant la lecture publique, les projets d'acquisitions d'ouvrages et périodiques ne sont plus éligibles.

C'est pourquoi, le Conseil Municipal annule la délibération du 30 Janvier 2017 et fixe à **1400 E** le montant des dépenses 2017 pour l'achat d'ouvrages et périodiques.

Il est envisagé, en 2018, d'investir dans un projet numérique s'inscrivant dans une démarche de réseau intercommunal et de déposer une demande de subvention auprès du Département (Subvention 50% du coût prévisionnel - Plancher de Subvention 1000 E)

5) VEOLIA Eau : Convention Contrôle et Entretien des Hydrants

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal la proposition de VEOLIA pour le renouvellement du contrat concernant le contrôle et l'entretien des hydrants situés sur le réseau de distribution d'eau potable de la commune.

Après en avoir délibéré, Monsieur le Maire est autorisé à signer ladite convention d'une durée de 3 ans, à compter du 01 Janvier 2017.

6) Convention Bassin Versant de l'Ille et de l'Illet

Le Syndicat du Bassin Versant de l'Ille et de l'Illet propose à l'ensemble des communes de son territoire d'adhérer à la Charte Régionale d'Entretien des Espaces Communaux. Par la signature de cette Convention, les communes s'engagent dans une démarche d'amélioration continue des pratiques d'entretien des espaces communaux dans l'objectif de maîtriser les pollutions liées à ces pratiques et notamment l'utilisation de produits phytosanitaires.

Cette Charte est composée de 5 niveaux d'objectifs progressifs dont le dernier correspond à entretenir sans aucun produit phytosanitaire des espaces communaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer ladite

Charte.

7) PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) : PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables)

Le Conseil Municipal prend acte des orientations du Projet d'Aménagement de Développement Durable (PADD) du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) sans y apporter de changement.

8) Enquête Publique GAEC DE LA TOUR : Avis du Conseil Municipal

Dans le cadre de l'enquête publique, ouverte du 13 mars 2017 au 10 avril 2017, sur la demande du GEC DE LA TOUR en vue d'obtenir l'enregistrement de son projet relatif à l'extension d'un élevage porcin avec construction d'un bâtiment, implanté au lieu-dit « Boëssel » à Sens de Bretagne et à la mise à jour du plan d'épandage, le Conseil Municipal est invité à donner son avis sur la demande d'autorisation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, 11 voix pour 1 voix contre 1 abstention, d'émettre un avis favorable.

9) Questions Diverses

* Elections Présidentielles des 23 avril et 07 mai 2017 : Tours de Garde

08h00 - 11h00	Emmanuel Eloré	Laurent Juin	Pascale Bréhant
11h00 - 13h30	Jean-François Menant	Irène Cloteau	Gérard Canto
13h30 - 16h00	Delphine Gamichon	Arnaud Tropée	Maxime Poiteaux
16h00 - 19h00	Catherine Gautier	Lénaig L'Héréec	Rozenn Ngassa

NB : Courrier Parrainage

* Inscription Ecole enfant hors commune : Avis Favorable - 12 voix pour 1 contre

* Dispositions à prendre Fêtes Communales :

- Course Cycliste 02 Avril 2017
- Vide Grenier 09 Avril 2017

* Comice Agricole à Andouillé Neuville le 15.09.2018 / Assemblée Générale le 04.04.2017 à 20h30.

* Clic de l'Ille et de l'Illet : Livret d'Accueil

* ALEC : Plan Climat-Air-Energie Territorial

* Arrêté Sécheresse

* Prochain conseil municipal le Lundi 24 Avril 2017 à 20h30

Séance levée à 23h55.

